

Québec, le 11 mai 2004

Envoi par courrier et par télécopieur :

Ministère des Ressources naturelles,
de la Faune et de Parcs
M. Gilles Boulianne
5700, 4^{ème} Avenue Ouest, bureau A-401
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Objet : Projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite
Gaz Métro
Questions complémentaires du 11 mai 2004 questions nos 1 à 3

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite Gaz Métro, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet les questions suivantes.

1. Est-ce que les exigences pour la construction des gazoducs diffèrent au Québec et au Canada ? Si oui de quelle façon ?
2. Existe-t-il au Québec ou au Canada, des normes de distances séparatrices entre les gazoducs et les résidences ? Si oui, quelles sont-elles ?
3. Existe-t-il au Québec des gazoducs de l'importance du gazoduc projeté qui ont été installés aussi près de résidences ? Pour le présent projet, il s'agit d'un réseau de transmission avec une conduite de 508 mm qui serait installé à environ 30 mètres de la résidence la plus près.

La commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Suzanne Bouchard
Coordonnatrice du secrétariat de la commission